

ses transactions, si l'une d'elles venait à manquer.

Des milliers d'ouvriers, d'employés de toute catégorie tirent leur pain quotidien du travail que leur donnent le Pacifique Canadien et le Grand Tronc; des capitaux immenses, en partie canadiens, ont été employés dans ces deux entreprises, qui sont l'âme de notre exportation au dehors et concourent au progrès, au développement de notre commerce et de notre industrie; elles attirent chez nous l'étranger qui vient défricher et coloniser, en un mot, elles donnent la vie et l'animation à l'immense étendue de notre territoire.

Et par cela même qu'elles représentent la vie, le progrès, le commerce, le peuplement du pays, elles méritent d'être aidées et encouragées chaque fois qu'il y a lieu.

Si l'intention du Pacifique Canadien est—chose que nous ignorons absolument—d'emprunter quelques millions, nous ne voyons pas pour quel motif il ne demanderait pas à l'Etat de recevoir en fidei-commis le montant nécessaire pour garantir le paiement des dividendes aux porteurs d'actions d'un nouvel emprunt.

En quoi cette façon de faire serait-elle onéreuse à l'Etat? Mais il nous semble que l'Etat devrait s'empreser d'accepter dans l'intérêt même du pays et des actionnaires.

En demandant à l'Etat d'accepter ce dépôt, le Pacifique Canadien donne une garantie à ses prêteurs, ce qui prouve son désir réel de leur payer l'intérêt de leur argent; c'est d'une bonne politique financière qui ne peut être qu'encouragée.

Plus nous y réfléchissons et moins nous voyons à quoi le confrère a voulu en venir en écrivant contre le Pacifique Canadien un article sans rime ni raison, qui ne part de rien et n'aboutit à rien.

## CHAMBRE DE COMMERCE DE QUEBEC

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de commerce de Québec, a eu son assemblée générale, semestrielle, mardi 17 avril.

Les membres suivants y assistaient :

M. Thos. Brodie, président, au fauteuil, R. Turner, H. A. Bédard, Chs. E. Roy, Dr. Arcand, N. Lavoie, Wm. Brodie, J. H. Bégin, N. Kirouac, J. Winfield, A. B. Dupuis, N. Y. Montreuil, J. B. Morissette, E. Jacot, P. R. Miller, A. Carrier, E. B. Garneau, et V. Châteauevert, M. P. P.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président a fait le rapport suivant des travaux du conseil depuis la dernière assemblée générale.

### RAPPORT

Messieurs,

Depuis la date de l'assemblée générale annuelle de notre conseil n'a pas cru nécessaire de convoquer d'assemblée générale, en février, attendu que le bilan des travaux de conseil était mince et que la foule de questions d'intérêt public étaient encore assez éloignées d'une solution ou du moins avaient fait peu de progrès du côté d'une solution quelconque. Depuis, cependant, le conseil a pu faire certaine besogne dont je vais vous exposer les particularités.

#### SERVICE DE STEAMERS RAPIDES SUR L'ATLANTIQUE

Vous n'ignorez pas que le gouvernement fédéral vient d'entamer des négociations pour l'établissement d'un service de steamers de grande vitesse entre l'Europe et le Canada, et que le terminus stipulé de la nouvelle ligne sera Québec en été et Halifax ou Saint-Jean, N.-B., en hiver. Vous savez aussi que le gouvernement a cru devoir porter à \$750,000 la subvention de \$500,000 qu'il avait déjà votée en faveur de ce service. Dans une lettre adressée au premier ministre, votre conseil a unanimement approuvé cette augmentation de subvention, en ajoutant que les conditions de navigation du Saint-Laurent aujourd'hui se prêtent plus que jamais à la circulation des steamers les plus rapides et du plus gros tonnage. Le conseil a exprimé aussi l'espoir que ce service sera le plus tôt possible du domaine des faits accomplis.

#### QUAI A LA POINTE-AUX PÈRES

Votre conseil a cru devoir de rechercher auprès du gouvernement sur la construction d'un quai à eau profonde au phare de la Pointe-aux-Pères.

#### LOI FÉDÉRALE DE FAILLITES

Le ministère des finances a soumis à votre conseil un projet de loi de faillites pour le Canada.

Votre conseil est d'avis que ce projet est trop long, qu'il pêche par une phraséologie qui manque de clarté et de précision. Dans son rapport au ministère, votre conseil a cru devoir inclure les lois qui régissent les affaires des faillites dans la province de Québec, et les amendements qu'il a suggérés à la législation d'y introduire lors de la dernière session et, en terminant son rapport, il a déclaré au gouvernement que si ces lois et amendements étaient introduits dans la loi fédérale, le pays pourrait se vanter d'avoir, dans l'espèce, une loi aussi parfaite qu'on peut le désirer.

Votre conseil a décidé d'envoyer à Ottawa une députation chargée de surveiller le débat sur le projet de loi, quand il aura lieu.

#### EXPLORATION DE LA BAIE D'HUDSON

Votre conseil a cru devoir appuyer fortement une requête de la Société de géographie de Québec au gouvernement fédéral demandant à celui-ci d'organiser pour cet été une exploration aussi complète que possible de la baie d'Hudson et du territoire qui l'environne, afin de renseigner exactement le public sur les pêcheries de la baie, et les ressources naturelles de cette partie du Canada.

Votre conseil a signalé en même temps au gouvernement fédéral le fait qu'il reste trop d'étendues du pays encore inconnues et dont l'exploration serait tout profit pour le pays.

Quant aux produits de la baie d'Hudson et de son vaste territoire, de quel côté

que ce soit qu'on leur offre un débouché, votre conseil est d'avis que c'est la voie de Québec qui sera toujours pour eux la plus courte et la plus directe pour l'exportation à l'étranger. Ce fait s'imposera certainement, coûte que coûte, à l'attention des économistes et des entrepreneurs de chemins de fer.

#### NAVIGATION D'HIVER DU SAINT-LAURENT

Cette question de haute importance a de nouveau occupé votre conseil, qui, cependant, n'a pas cru devoir agir, malgré la somme supplémentaire de renseignements et de documents de grande autorité qu'il a obtenus par l'intermédiaire du comité spécial nommé pour s'occuper de la question. Le conseil veut que le dossier qu'il est à faire soit aussi complet que possible, au moment où il priera les autorités de faire les démarches nécessaires pour résoudre le problème de la navigation du Saint-Laurent depuis mars jusqu'à la fin de décembre. C'est armé de toutes pièces qu'il veut se présenter devant l'autorité.

#### MALLE RECOMMANDÉE LE SOIR A QUÉBEC

Votre conseil a de nouveau insisté, mais sans résultat, auprès du directeur général des postes, sur la nécessité pour Québec d'avoir un service de malle recommandée par le train du Pacifique. Votre conseil est cependant parfaitement décidé à obtenir cette amélioration notable dans le service des malles à Québec.

#### QUESTIONS DE FRET

Il y a eu quelques lettres échangées entre votre conseil et la compagnie du Pacifique au sujet du temps que les marchandises d'importation mettent à venir de Boston à Québec, comparé à celui qu'elles prennent pour faire le trajet entre Halifax ou Portland et Québec.

La correspondance a eu pour effet d'obtenir en faveur des négociants de Québec des améliorations notables dans le transport du fret entre ces différents points.

Votre conseil a aussi prié l'Association générale de classification du fret du Canada, à Toronto, de vouloir bien traiter les valises remplies d'échantillons de commerce comme les boîtes ordinaires de bois contenant des effets similaires, pourvu toutefois que les maisons de commerce intéressées certifient par affidavit que les valises ne contiennent rien autre chose que des échantillons de commerce.

L'association a promis de s'occuper de la question et si celle-ci est réglée dans le sens indiqué par votre conseil, les marchands feront des économies de fret notables.

#### CONSERVES EN CANISTRES

Votre conseil a prié le gouvernement fédéral de vouloir bien imposer aux empaqueteurs de conserves alimentaires l'obligation d'indiquer en caractères lisibles sur leurs canistres, l'année, le mois et l'endroit de l'empaquetage, ainsi que le ou les noms des empaqueteurs.

Le gouvernement a promis au conseil de s'occuper sérieusement de l'affaire.

#### LES REFORMES DU TARIF

Relativement aux modifications apportées au tarif par le gouvernement fédéral, c'est l'opinion de votre conseil que la substitution en bien de cas des droits *ad valorem* aux droits spécifiques, place les négociants, règle générale, dans des conditions plus équitables.

Dans le cas du droit de 10 pour cent im-